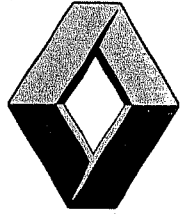


La Force en Liberté
L'efficacité réformatrice

FO



Usine
Georges Besse de Douai
Tél. : 01/76/83/95/86
Fax : 03/27/95/04/51

Le : 15 avril 2010 – C12

**POSTE IFF / PV
LE CHEVAL DE BATAILLE DU DEPARTEMENT 56.**

EN EFFET : Depuis maintenant plusieurs mois, ce poste de travail est devenu le mur des lamentations de certains syndicalistes.

CAMPAGNE ELECTORALE oblige, tous les moyens sont bons pour tirer profit, et semer le trouble dans la tête des opérateurs.

FO se doit de rétablir la vérité sur le sujet : car ce n'est certainement pas à coups de CHSCT extras que l'on va régler les problèmes, ni de tribunal.

NEANMOINS : un nouveau CHSCT extra, a eu lieu ce Jeudi 15 Avril, les élus FO du Bt C vous font le compte rendu de l'historique sur ce poste de travail.

Force Ouvrière avait demandé le 08/12/09 un CHSCT extra pour la présentation de l'installation d'ouverture de la malle E 95.

Plusieurs remarques ont été formulées :

➤ **Déplacement d'une vérine.**

- **Suppression d'une panoplie.**
- **Déplacement du boîtier de commande Arrêt Robot.**
- **Signalétique du sol à faire.**

Le 29/01/2010 : l'opérateur dit avoir risqué d'être embarqué par une caisse : intervention de **Force Ouvrière, de la Maintenance, et du Département**. Après enquête : la seule cause probable identifiée étant un faux contact de l'appui bouton.

Le 03/03/2010 : l'opérateur dit qu'une caisse se serait mise en mouvement sans en avoir validé le départ : intervention de **Force Ouvrière et de la Maintenance. La Direction** mettant en cause la bonne foi de l'opérateur, en posant la question sur le respect du mode opératoire : (1= appui bouton E95, 2= validation transfert caisses).

- **Intervention sécurité** : Mise en place d'un verrouillage par appui maintenu sur les deux appuis bouton durant le transfert des caisses pour éviter la présence de l'opérateur dans la zone de transfert caisses.

Le 16/03/2010 : incident lors de la levée de la malle E95 : le vérin de sécurité s'est positionné au dessus de la porte de coffre, intervention de **Force Ouvrière, de la Maintenance, et du Département** :

Après concertation : mise en place d'une cellule de détection de hauteur de la malle de coffre pour garantir la bonne ouverture de la porte de coffre ainsi que du vérin de sécurité,(**réalisé :S12**).

Le 23/03/2010, une caisse serait partie de la table translateur vers la table 3, alors que l'opérateur n'était pas dans la zone de sécurité : intervention de **Force Ouvrière, de la Maintenance et du Département**.

Après observation ; la cause avérée est, le pupitre de validation qui à été déplacé dans la zone contrôlée : fixation au sol du pupitre.

Le 01 et le 02/04/2010 installation d'un détecteur de présence opérateur, ainsi que la délimitation d'une zone d'action opérateur (balisage au sol) suppression de l'appui bouton prolongé.

Force Ouvrière n'approuve pas le retrait, mais **Mr DEUDON** président du CHSCT N° 4 en décide autrement !!!!

Le 02/04/2010 à 17h00 départ de caisse table 3, alors que la caisse précédente était bloquée sur la table 4, que le vérin était toujours dans le véhicule, l'opérateur dit qu'il se trouvait entre les deux voitures.

- **Intervention de Force Ouvrière, de la Maintenance, du Département** afin d'essayer de reproduire cette configuration : sans succès, impossible de faire déplacer les caisses si l'opérateur ne se situe pas dans la zone de sécurité :

Solution momentanée : renfort d'un opérateur supplémentaire prêt à intervenir sur l'arrêt d'urgence en cas de dysfonctionnement, conscient que cette solution ne durera pas, le Département se doit de suivre le problème de très près.

ANALYSE DES RISQUES :

Pour supprimer tout risque pendant le transfert des caisses, il faut interdire le mouvement de translation de ces caisses si l'opérateur n'est pas dans la zone de sécurité.

- **MEP d'une protection physique.**
- **Alimentation des équilibreur par l'extérieur de la zone.**